

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis public est par les présentes donné que :


1. Lors d'une séance tenue le 16 mai 2018, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté un projet de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement aux fins de permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation déterminé pour la ville de Saint-Marc-des-Carières à même un espace sous affectation agricole dynamique qui est situé au sud-est de l'agglomération urbaine.
2. Une assemblée publique d'information portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

**Jeudi, le 28 juin 2018 à 16 h 30**  
**Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)**  
**185, route 138**  
**Cap-Santé (Québec)**

La population en général et les intervenants de toutes les municipalités du territoire de la MRC de Portneuf peuvent se présenter à cet endroit. À cette occasion, la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Portneuf présentera brièvement ledit projet de règlement, répondra aux questions et entendra les personnes et les organismes désireux de s'exprimer à l'égard du projet de modification au schéma d'aménagement et de développement.


3. Une copie du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement est disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités du territoire de la MRC de Portneuf, au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé ainsi que sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), sous l'item « La MRC / Règlements et politiques / Projets de règlements ».
4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h, le 27 juin 2018** par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à [portneuf@mrc-portneuf.qc.ca](mailto:portneuf@mrc-portneuf.qc.ca).

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 7 JUIN 2018.

  
Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 26 juin 2018. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

  
Secrétaire-trésorier (ère) Maire  
St-Ubalde  
Municipalité

## RÉSUMÉ DU PROJET DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

La MRC de Portneuf a adopté, en date du 16 mai 2018, un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir le périmètre d'urbanisation déterminé pour la ville de Saint-Marc-des-Carières à même un espace sous affectation agricole dynamique qui est situé au sud-est de l'agglomération urbaine. L'expansion du périmètre urbain vise, plus particulièrement, à permettre à l'entreprise Machitech inc. d'augmenter la superficie de son usine actuelle en y annexant une nouvelle section. Le règlement vient, en contrepartie, intégrer à l'affectation agricole un espace qui est sous affectation industrielle et qui fera l'objet d'un projet de mise en valeur agricole.

### Mise en contexte et nature des modifications

La démarche engagée par la MRC de Portneuf visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement fait suite à une demande formulée par la Ville de Saint-Marc-des-Carières aux fins de permettre à l'entreprise Machitech inc. d'agrandir ses installations afin de faciliter ses opérations, accroître sa production et optimiser les activités de distribution de ses produits. Les espaces visés par l'expansion du périmètre d'urbanisation sont situés sur une partie du lot 5 895 129 et couvrent une superficie d'environ 8 500 mètres carrés. Afin de compenser la perte de superficie agricole nécessaire à l'agrandissement de l'entreprise Machitech inc., la modification au schéma d'aménagement et de développement vient inclure à la zone agricole le lot 5 895 129, d'une superficie de 52 150 mètres carrés.

### Les effets des modifications proposées

Suite à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, la Ville de Saint-Marc-des-Carières devra apporter les ajustements nécessaires à ses outils d'urbanisme. Ces modifications devront avoir été exécutées dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

